

**DEFENSE
DU
POUVOIR
D'ACHAT**



**ECHELLE
MOBILE
DES
SALAIRES**



DOCUMENT
DE LA LIGUE MARXISTE REVOLUTIONNAIRE

(Supplément à "La Brèche")

Frs. 0,50

INFLATION ET SALAIRES

En 1972, chaque travailleur de l'horlogerie s'est fait voler 920 fr. pour un salaire mensuel moyen de 1.400 fr. En 1973, il a été à nouveau dépouillé de 840 fr.

Dans la métallurgie genevoise, pour un salaire de 1.700 francs, c'est 494 francs qui ont été soustraits au pouvoir d'achat des travailleurs pendant les 9 premiers mois de 73.

Et ces pertes sont dues uniquement au fait que les réajustements salariaux obtenus **ne compensaient pas la hausse** des prix.

Malgré cela, les chantres du patronat ont encore le culot d'accuser les salaires d'être responsables, sinon d'entretenir l'inflation.

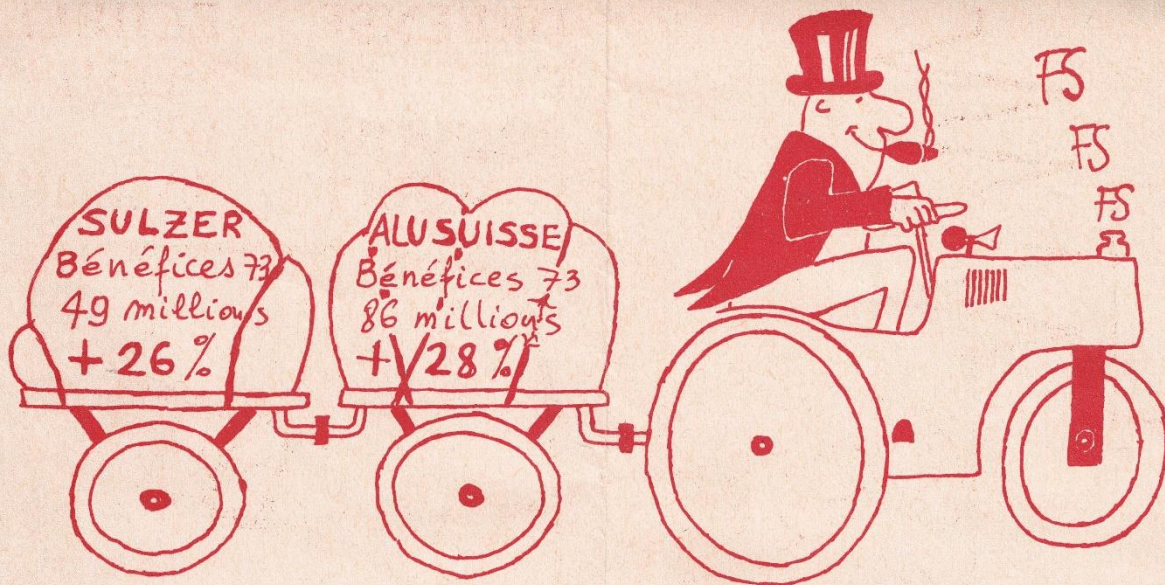
Tout cela n'est que du bavardage. Un exemple suffit à le démontrer :

supposons que le prix de vente d'un téléviseur se décompose comme suit :

100 fr. pour les matières premières,
400 fr. pour les salaires
500 fr. pour les bénéfices

soit 1.000 fr. comme prix de vente total

Admettons maintenant que les prix à la consommation augmentent de 10 o/o. Les salaires seraient alors réajustés dans la même mesure, soit 10 o/o. Dans le prix de cette TV, ils vont donc passer de 400 fr. à 440 fr.



Les patrons bien entendu, ne vont pas diminuer leur marge de bénéfice, au contraire, profitant des réajustements de salaires accordés, ils vont augmenter leur marge de bénéfices.

Ainsi, le nouveau prix d'une TV se décomposera de la manière suivante :

100 fr. de matières premières,
440 fr. de salaires,
570 fr. de bénéfices

soit 1.110 fr. comme prix de vente total.

Ce n'est donc que parce que les patrons rejettent sur les prix les réajustements salariaux et qu'ils refusent de diminuer leurs bénéfices que les prix montent.

LES FAUTEURS D'INFLATION

Puisque les salaires ne sont pas responsables de l'inflation, qui sont les coupables ?

Dans les enceintes patronales, une théorie circule : c'est la demande des consommateurs qui ferait augmenter les prix. Or, un journaliste bourgeois avoue pourtant dans le "Journal de Genève" du 12.12.73 : "La consommation privée ... n'a pratiquement jamais été l'élément moteur de l'inflation en Suisse". Cela est tellement vrai que Schürmann a de nouveau libéré le petit crédit. Il veut essayer ainsi de relancer la demande des consommateurs qui devient insuffisante.

En fait, l'inflation est le fruit d'une série de manifestations propres au capitalisme en déclin :

— le système bancaire gonfle au maximum les crédits aux entreprises capitalistes qui effectuent des investissements de plus en plus gigantesques, dans le cadre de la concurrence inter-capitaliste (ce qui, par le biais des intérêts, lui rapporte de substantiels bénéfices);

— le grand capital, en stimulant le crédit à la consommation (les ventes à crédit), cherche à faciliter l'écoulement des marchandises qu'il fait produire, ceci sans que le pouvoir d'achat des travailleurs soit augmenté en proportion;

— les monopoles cherchent à s'assurer des commandes de la part de l'Etat et poussent aux dépenses improductives, essentiellement les dépenses militaires;

— les monopoles multiplient les dépenses publicitaires, les emballages de luxe... une infinité de gaspillages qui forment jusqu'à 70 o/o de ces prix qui augmentent ! Les travailleurs de CIBA-GEIGY, SANDOZ, pourraient en dire quelque chose !

CE SONT LES MECANISMES DU SYSTEME CAPITALISTE QUI SUSCITENT L'INFLATION !

BLOCAGE DES SALAIRES

Si d'un côté l'inflation est favorable aux capitalistes, puisqu'elle augmente leurs bénéfices, d'un autre côté elle peut être gênante pour eux.

Si les prix des marchandises suisses augmentent trop, elles ne vont plus se vendre dans les autres pays. Ainsi, pour maintenir leurs ventes et augmenter leurs profits, les capitalistes essaient de limiter les coûts qui composent le prix des marchandises. Or, comme les capitalistes ne veulent pas limiter leurs bénéfices, ce sont les salaires qu'ils essaient de bloquer.

C'est cela que recouvrent les termes de "lutte contre l'inflation"; en fait, ils signifient pour la bourgeoisie, bloquer les salaires.

Les décisions récentes de Schürmann vont dans ce sens. Désormais, il pourra intervenir dans le cadre des négociations patrons-syndicats autour des contrats collectifs. Si les revendications salariales lui semblent trop élevées, contrairement à la bonne marche de l'économie (celle des patrons), il pourra indirectement empêcher qu'elles aboutissent. Il va interdire aux patrons de reporter sur les prix les "augmentations" salariales accordées.

Récemment, l'ensemble des organisations syndicales a refusé l'escroquerie consistant à limiter les "augmentations" de salaires à 10 o/o.

Mais elles le font en des termes ambigus. Certaines (FTMH) ne remettent pas en cause la politique de restriction, de limitation des salaires. C'est ainsi que le blocage des salaires existe dans les faits depuis un an (voir au début, le cas de l'horlogerie).

A quoi servent alors les belles déclarations et les discussions autour du tapis vert ? Seule une riposte immédiate de la classe ouvrière dans son ensemble contre l'attaque de la bourgeoisie, empêchera celle-ci dans un 2ème temps de frapper encore plus fort.



... MAIN BASSE SUR LES SALAIRES

QUELLE RIPOSTE ?

Afin que les salaires acquis ne soient pas remis en cause par les hausses de prix, la revendication d'échelle mobile des salaires doit être mise en avant.

QU'EST-CE QUE L'ECHELLE MOBILE DES SALAIRES

C'est un système de réajustement qui doit permettre à tous les salariés de conserver leur niveau de vie.

Puisque les prix montent sans cesse, les salaires eux-aussi doivent suivre sans retard. Sinon le niveau de vie du salarié diminue. C'est pour empêcher cette diminution du niveau de vie que le réajustement des salaires doit être automatique.

SYSTEMES ACTUELS DE REAJUSTEMENT

Si les prix augmentent chaque mois, les salaires doivent augmenter chaque mois, et dans la même proportion. Si un salarié gagne 1.500 francs par mois et que les prix ont augmenté de 2 o/o, alors son salaire va augmenter de 2 o/o, soit 30 francs.

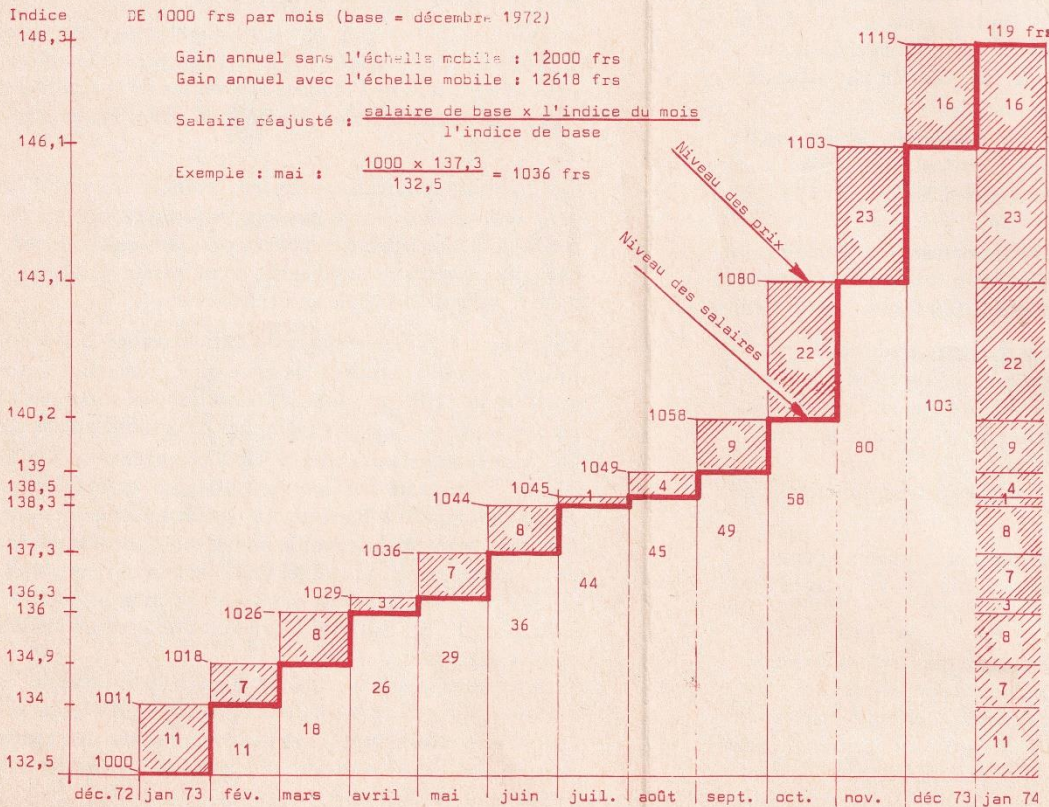
Ces systèmes ne sont pas les mêmes, selon que l'on travaille dans l'horlogerie, la typographie, la métallurgie; évidemment, c'est une division supplémentaire des travailleurs.

Dans l'horlogerie, en principe chaque fois que les prix montent de 4 o/o, les "représentants" des travailleurs et ceux des patrons doivent se rencontrer pour discuter d'un réajustement.

Bien entendu, les patrons font traîner les choses, et pendant ce temps, les prix continuent à grimper. Quelques fois, les bureaucrates doivent même recourir au tribunal arbitral (et pendant ce temps, les prix montent toujours) ! C'est ainsi que l'ensemble des travailleurs de l'horlogerie a perdu, à titre de non-réajustement :

en 1971, 48 millions
 en 1972, 66 millions
 en 1973, 60 millions.

Le salaire réel de ces travailleurs a donc diminué d'autant. Dans la métallurgie, il est même difficile de savoir si les 30 cts., les 20 cts. accordés par-ci, par-là concernent des augmentations ou des réajustements. Dans tous les cas, 2 mois après chaque concession salariale, celle-ci est déjà "bouffée" par la hausse des prix.



Ces systèmes n'assurant pas le maintien du niveau de vie, il est nécessaire d'en revendiquer un autre : **l'échelle mobile intégrale des salaires.**

Ce système permet la **conservation** du niveau de vie de tous les salariés. Cette conservation doit être intégrale; il ne s'agit pas de savoir si on va réajuster de 5, 7 voire 10 o/o. Quel que soit le niveau atteint par la hausse des prix, le pouvoir d'achat doit être maintenu.

Ce réajustement doit être **automatique**. En effet, c'est souvent le retard avec lequel se fait le réajustement qui entraîne des pertes importantes pour les salariés. Pour éviter cela, le réajustement doit être **mensuel**.

Voilà par exemple, un système qui remplit ces conditions (voir le tableau figurant au bas des pages 4 et 5).

Ainsi, le salaire de base (dans notre exemple, celui du mois de décembre 72) suit, mois après mois, l'augmentation des prix. Cette augmentation est représentée verticalement par l'indice des prix à la consommation. Un indice est un rapport entre le prix d'une marchandise à une époque donnée et le prix de la même marchandise un mois ou un an après.

Dans notre exemple, l'indice de base, ou de départ, est celui de décembre 72.

Il faut constater cependant qu'il y a une petite perte. Celle-ci est due au fait que l'indice est toujours publié avec un mois de retard (l'indice reflétant les hausses de janvier n'est publié qu'en février).

Cette perte sera compensée **en janvier de l'année suivante. Elle est mathématiquement égale à l'augmentation des prix pour un an.** Dans notre exemple, elle est représentée par la colonne hâchurée à droite du graphique.

L'échelle mobile est donc liée étroitement au niveau des prix. Pour qu'elle compense entièrement les pertes dues aux hausses des prix, il faut que celles-ci soient l'exact reflet de la réalité.

Qui détermine, en Suisse, le niveau des prix ?

C'est un organe **patronal** : l'OFIAMT (Office fédéral pour l'industrie, les arts et les métiers).

Chaque mois, l'OFIAMT publie un indice des prix à la consommation. Cet indice est sensé refléter la hausse moyenne des prix des marchandises entrant dans la consommation des ménages de salariés. En fait, pour toute une série de raisons, on ne peut, comme le font les syndicats, lui accorder une valeur scientifique, lui décerner un statut de neutralité.

En effet, cet indice ne tient pas compte de **30 o/o des dépenses** des salariés et non des moindres : les impôts, les assurances sociales, l'achat de voitures, les dépenses hospitalières, culturelles, etc...

Les prix sont relevés par les commerçants eux-mêmes. La moyenne des salaires des familles salariées prises comme référence est trop élevée, environ 2.200 francs aujourd'hui.

Cet indice ne répond pas à la question essentielle de savoir **si les besoins des travailleurs sont mieux satisfaits d'une période à l'autre**; l'indice ne mesure que la quantité de marchandises que peut acheter un salarié avec un même salaire, d'une période à l'autre.

Or, leurs besoins, seuls les travailleurs sont à même de les déterminer.

De plus, peut-on faire confiance à un indice patronal, quand il s'agit de déterminer de combien les salaires seront réajustés ?

Mais il semble que cet indice, bien que **truqué**, suive de trop près la hausse des prix. La bourgeoisie veut le "ma-gouiller". Schürmann veut le manipuler, en éliminant de cet indice la hausse des prix des produits pétroliers. Ainsi, les réajustements que devront accorder les patrons pourront être encore plus sous-évalués. Comme si les travail-

leurs couchaient à la belle étoile et que les patrons payaient les déplacements...

Les travailleurs ne pourront faire confiance qu'à un indice calculé par les organisations ouvrières. Pour ce faire, celles-ci peuvent organiser des comités de consommateurs, par quartiers, établir un budget-type de consommation par une discussion démocratique au sein de ces comités.

Déjà, à Genève, l'Union-PTT revendique un indice calculé par les organisations ouvrières. La VPOD-Genève, la VPOD-Bienne et les typos-Zürich font écho à cette exigence.

- IMPOSONS L'ECHELLE MOBILE INTEGRALE DES SALAIRES, QUI COMPENSE MENSUELLEMENT LA PERTE DUE A L'AUGMENTATION DES PRIX !

- POUR UN INDICE DES PRIX CALCULE PAR LES ORGANISATIONS OUVRIERES !

Sans l'échelle mobile, toutes les soi-disant "augmentations salariales" concédées par les patrons ne sont que du vent. Car elles servent en fait à combler la diminution du pouvoir d'achat dû à l'inflation. L'échelle mobile est un **tremplin** à partir duquel la revendication des

AUGMENTATIONS EGALES POUR TOUS DU SALAIRE REEL

prend tout son sens.

Or, la société capitaliste évolue, les cadences augmentent, les transports sont fatigants. La satisfaction de certains besoins en repos, santé, culture, devient indispensable. Il est donc nécessaire que le niveau de vie de tous les travailleurs augmente, ce qui ne peut être le cas que si les travailleurs, par leurs mobilisations, obligent les patrons à leur concéder à la fois l'échelle mobile des salaires et des augmentations massives et unitaires.

Parallèlement aux deux revendications échelle mobile et augmentation uniforme des salaires, il faut en ajouter une troisième : **UN SALAIRE MINIMUM DE 1.800 FRANCS PAR MOIS !**

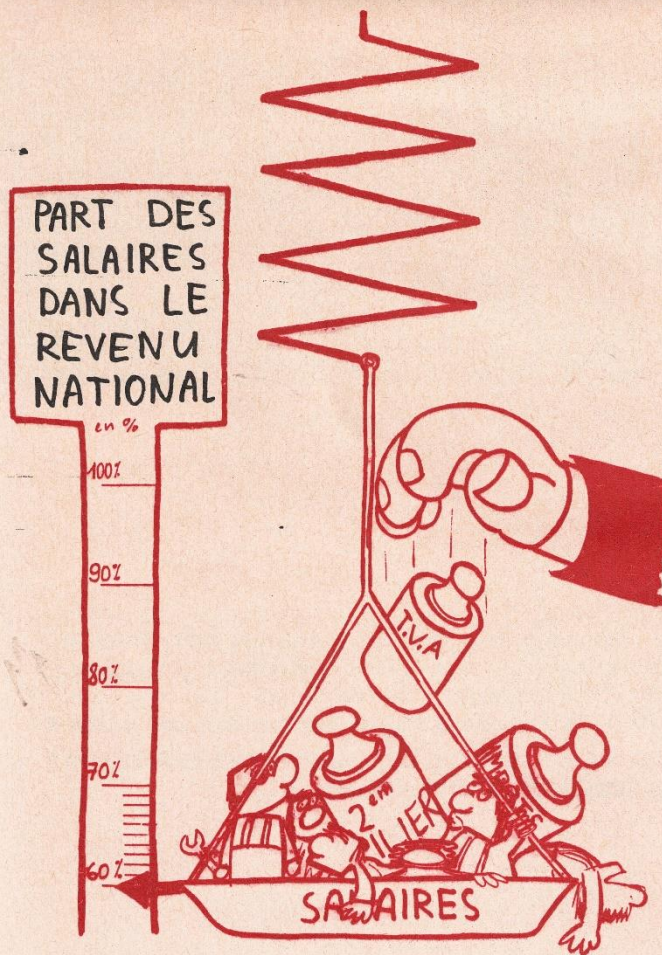
Même les syndicats chrétiens du Valais considèrent que 1.800 francs par mois est un minimum vital pour un couple avec un enfant. Et c'est compter serré !

Aujourd'hui, il faut populariser au maximum cette revendication d'échelle mobile. Et il ne s'agit pas de la limiter aux salaires, mais de l'étendre aux **rentes de la sécurité sociale** et aussi aux **barèmes des impôts**, afin d'éviter la progression à froid.

Les militants syndicalistes doivent avancer ce mot d'ordre à l'intérieur des organisations syndicales et lutter contre la politique de "négociations pour les réajustements" chère aux directions syndicales, en montrant combien celle-ci a été défavorable aux travailleurs.

Le **syndicat des typographes de Zürich** avance la revendication d'échelle mobile, et la lutte qu'il mène peut devenir un point de référence pour les travailleurs d'autres secteurs, afin de les encourager à développer des mobilisations dans ce sens. D'autres syndicats, comme la VPOD-Genève et la VPOD-Bienne, l'avancent dans leurs plateformes, de manière encore propagandiste. Partout, il s'agit de montrer que c'est là le **seul instrument** capable de défendre réellement le pouvoir d'achat, mais que les travailleurs n'obtiendront la réalisation d'une telle revendication qu'en se mobilisant et en prenant des initiatives concrètes pour riposter à l'offensive patronale.

Si l'on regarde le secteur de l'horlogerie, par exemple, on voit que la popularisation de la revendication d'échelle mobile des salaires permet de mettre en avant une **alternative** à la politique syndicale telle qu'elle a été menée dans ce secteur par Tschumi et consorts.



C'est à partir de là notamment, que peuvent se regrouper et se construire les premiers noyaux d'une "opposition lutte de classes", que ce soit à l'intérieur de l'organisation syndicale ou dans les regroupements de travailleurs, qui seront aptes à stimuler des initiatives sur le plan syndical comme au niveau de certaines entreprises, pour l'obtention de l'échelle mobile des salaires et des augmentations unitaires.

Je désire prendre contact avec la
Ligue Marxiste Révolutionnaire

NOM

ADRESSE

Age : Profession :

Ed. resp. O. Pavillon - impr. cedips-lausanne

Aarau	Postfach 554	5001 Aarau
Baden	Postfach 495	5401 Baden
Basel	Postfach 820	4001 Basel
Bern	Postfach 1221	3001 Bern 1
Biel	Postfach 13	2500 Biel 4
Freiburg	Postfach 28	1700 Freiburg 6
Genève	Case 193 la Taupe	1211 Genève 2
Jura	Case 69	2800 Delémont 1
Lausanne	Case postale	1000 Lausanne 17
Luzern	Postfach 55	6000 Luzern 14
Neuchâtel	Case 32	2000 Neuchâtel 2
Olten	Postfach 461	4601 Olten
Yverdon	Case 111	1400 Yverdon
Zug	Postfach 1155	6300 Zug
Zürich	Postfach 299	8031 Zürich

Librairie : 8 bis, rue de la Tour, 1004 Lausanne